



**D I P L Ô M E
D ' É T U D E S
J U R I D I Q U E S
C O M P A R A T I V E S**

Sous la direction de

» Aurélie DUFFY-MEUNIER,
Professeure à Aix-Marseille Université

» Alexis ALBARIAN,
Maître de conférences à Aix-Marseille Université

Objectifs

- » Former les étudiants – de niveau Licence 3 – à la recherche et à la méthodologie comparative ainsi qu'à l'étude des droits étrangers appartenant aux principales « familles » de droit (systèmes de common law, romano-germaniques, asiatiques, arabo-musulmans...) sur le terrain des principales disciplines relatives tant au droit privé qu'au droit public.
- » Offrir un diplôme de droit comparé, très complémentaire en vue d'une future carrière juridique, au regard de l'internationalisation contemporaine du droit.
- » Appréhender – de manière approfondie – l'étude des principaux droits étrangers ainsi que le phénomène de mondialisation via une approche pluridisciplinaire (notamment linguistique, théorique, anthropologique, historique et économique).
- » Acquérir le vocabulaire fondamental propre aux principaux systèmes juridiques étrangers.
- » Préparer l'entrée en Master incluant, de manière croissante, des préoccupations internationales et comparées.
- » Proposer une formation solide en droits étrangers, appréhendés d'un point de vue tant théorique que pratique, aux praticiens évoluant dans un contexte international.
- » **Volume horaire** : 128 heures - cours dispensés sur le campus Schuman Aix-en-Provence
- » **Responsabilité administrative** : Sandra PAGOT
- » **Niveau d'études requis** : au minimum niveau Licence 3 en droit ou équivalent ou, pour les « apprenants » en formation continue, une expérience professionnelle dans le domaine juridique et/ou professions du Droit. Quant aux candidatures émanant d'étudiants étrangers ou ayant étudié à l'étranger, une appréciation au cas par cas est prévue.
- » **Coût de la formation** : 650 euros TTC pour les étudiants en formation initiale ; 1100 euros TTC pour les « apprenants » en formation continue (professionnels/salariés).

Programme de la formation

I - PRINCIPES FONDAMENTAUX DU DROIT COMPARÉ

1. Grands systèmes de droit étrangers

- » Traditions de droit continental et de common law
- » Tradition de droit mixte
- » Tradition arabo-musulmane
- » Traditions juridiques asiatiques

2. Méthodologie comparative

- » Les écoles méthodologiques du droit comparé
- » Le recours à la théorie du droit
- » Le recours à l'histoire
- » Le recours à l'anthropologie
- » Le recours à l'économie

3. Vocabulaire juridique fondamental

- » Chinois
- » Anglais
- » Langues arabes
- » Russe

II – DROIT COMPARÉ APPLIQUÉ

1. De quelques illustrations topiques en droit public comparé

- » Droit constitutionnel comparé
- » Droit administratif comparé
- » Droits fondamentaux comparés
- » Approche comparative de l'État de droit

2. De quelques illustrations topiques en droit privé comparé

- » Droit de la famille comparé
- » Droit des contrats comparé
- » Droit comparé des affaires
- » Droit pénal comparé
- » Droit social comparé

3 - De quelques illustrations topiques en droit international et européen comparé

- » Droit comparé et droit européen
 - Droit comparé et droit européen des droits de l'Homme (UE et CEDH)
 - Droit comparé et droit de l'Union européenne
- » Droit comparé et droit international
 - Approche comparative du contentieux de l'environnement
 - Globalisation et droit comparé : illustrations